

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 01018

Numéro SIREN : 442 680 773

Nom ou dénomination : ABM

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2022 sous le numéro de dépôt 15773

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE STRASBOURG

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DE COMMERCE - CS 60444
45 rue du Fossé des Treize 67008 STRASBOURG CEDEX
TEL 03 69 08 40 31
HEURES D'OUVERTURE : 8 H 30 à 11 H 45

SEJAL - LACHAUX Marion
2 RUE HENRI BERGSON
67200 Strasbourg

V/REF :
N/REF : 2002 B 1018 / 2022-B-15773

Le greffier du tribunal judiciaire de Strasbourg certifie qu'il a reçu le 03/08/2022,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2021.

Concernant la société

ABM
Société par actions simplifiée à associé unique
2 rue Henri Bergson
67200 Strasbourg

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2022-B-15773 le 30/08/2022

R.C.S. STRASBOURG TJ 442 680 773 (2002 B 1018)

Fait à STRASBOURG le 30/08/2022,

LE GREFFIER





Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes.
Membre du groupement d'Auditeurs DFK-International.
2 rue Henri Bergson - BP 60043 - 67013 STRASBOURG
strasbourg@secal.fr - www.secal.fr

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS ABM

**2 RUE HENRI BERGSON
67200 STRASBOURG**

**Copie certifiée
conforme**

de Président

M. Alois BRENNER

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABM					Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 2 RUE HENRI BERGSON 67200 STRASBOURG							
Numéro SIRET* 4 4 2 6 8 0 7 7 3 0 0 0 1 1							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 12				
					Exercice N clos le 31/12/2021		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	65 381	030	46 179	19 202
	Immobilisations financières* (1)		040	620 781	042	270 400	350 381
	Total I (5)		044	686 162	048	316 579	369 583
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	300	070		300
		Autres* (3)	072	879 259	074		879 259
	Valeurs mobilières de placement		080	302 549	082		302 549
	Disponibilités		084	173 189	086		173 189
	Charges constatées d'avance *		092	1 140	094		1 140
Total II		096	1 356 437	098		1 356 437	
Total général (I + II)		110	2 042 600	112	316 579	1 726 020	
PASSIF					Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			750 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			75 000	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			940 000	
	Report à nouveau		134			(192 465)	
	Résultat de l'exercice		136			(52 591)	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			1 519 943	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			6 000	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	200 076		200 077	
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176			206 077		
Total général (I + II + III)		180			1 726 020		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	7 287	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 octies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS ABM**Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2021**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209		210			
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214			
		services*	intracommunautaires	217		218	1 116		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	1 116		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	30 946	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	158	
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 703	
	Dotations aux amortissements*						254	10 127	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*					259		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					260		
	Total des charges d'exploitation (II)						264	44 626	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(43 510)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)					280	62 822	
	Produits exceptionnels	(IV)					290	7 287	
	Charges financières	(V)					294	74 190	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					347		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					348		
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)					306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	(52 591)	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312			
						314	52 591		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324	1 692	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cls d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	139 836	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 259 sexies D)	249	)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	879
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. I Déficit col. 2						352	88 058		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356			
	Déficits antérieurs reportables : * 151 377 dont imputés sur le résultat :						360	88 058	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. I Déficit col. 2						370	372		

(lignes 1 à 4)

N° 2033-B

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

SAS ABM
2 RUE HENRI BERGSON

67200 STRASBOURG

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

SAS ABM
2 RUE HENRI BERGSON
67200 STRASBOURG

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

ABM
Société par actions simplifiée au capital de 750 000.00 €
Siège social : 2 RUE HENRI BERGSON
67200 STRASBOURG
442 680 773 RCS STRASBOURG

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE

DECISIONS ORDINAIRES EN DATE DU 6 JUIN 2022

Copie certifiée conforme

DEUXIÈME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 52 591,18 € comme suit :

Origine du résultat à affecter :

- Report à nouveau antérieur	-192 465,28 €
- Résultat de l'exercice	-52 591,18 €
- Prélèvement sur autres réserves	940 000,00 €
 Total	 <u>694 943,54 €</u>

Affectation proposée :

- Dividendes.....	150 000,00 €
- Report à nouveau.....	- 245 056,46 €
- Autres réserves	790 000,00 €
 Total	 <u>694 943,54 €</u>

Le dividende brut par titre s'élèvera ainsi à 8 €

Il sera mis en paiement le 6 juin 2022, sous déduction des prélèvements sociaux au taux de 17,20 % ainsi que de l'acompte de l'impôt sur le revenu au taux de 12,80 %.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

L'actionnaire unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	150 000.00 €
soit, par titre :	8 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	150 000.00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	50 000.00 €
soit, par titre :	2.66 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	50 000.00 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	50 000.00 €
soit, par titre :	2.66 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	50 000.00 €

Le Président
Alexis BRENNER

